



DIPLÔMÉS ET APPRENTIS DE LYCÉE PROFESSIONNEL, TECHNOLOGIQUE OU AGRICOLE



VOUS VENEZ D'OBTENIR VOTRE CAP, BAC PRO,
BAC TECHNOLOGIQUE, BREVET PRO...



Ce document
vous servira
par la suite,
**CONSERVEZ-LE
PRÉCIEUSEMENT**

OU BIEN

**Vous étiez
boursier**



**Vous avez passé votre
diplôme par la voie
de l'apprentissage
et vous disposez de
peu de ressources**

arpe

**Vous pouvez bénéficier
de l'aide à la recherche
du premier emploi (ARPE)
de 200 euros/mois
pendant 4 mois**



Pour tout savoir sur l'arpe
et accéder à votre dossier de
demande à partir du 24 août :
education.gouv.fr/arpe

**VOUS DEVEZ ENVOYER VOTRE DEMANDE
DANS LES 4 MOIS QUI SUIVENT
VOTRE RÉUSSITE À L'EXAMEN !**



Pour vous accompagner dans votre démarche, rapprochez-vous du conseiller principal d'éducation de votre lycée ou du directeur de votre centre de formation

N'ATTENDEZ PAS, VOUS POUVEZ PRÉPARER VOTRE DOSSIER :

1

VOTRE RELEVÉ DE NOTES

dès la publication des résultats,
l'attestation de réussite au diplôme
est à demander au service des
examens de l'académie où vous avez
présenté votre examen

2

VOTRE ATTESTATION DE BOURSE

ou l'avis d'impôt 2015 sur les revenus
2014 pour les apprentis

3

LA COPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ



**Vous enverrez votre demande
à l'adresse régionale qui vous
sera indiquée dans le formulaire**

**LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE L'ARPE
sera disponible à partir du 24 août sur
www.education.gouv.fr/arpe, il comporte
une attestation sur l'honneur certifiant que
vous êtes à la recherche d'un premier emploi**